

**COMMUNE
DE
BOLLWILLER**



COMMUNE DE BOLLWILLER

ARRETE MUNICIPAL

**Portant réglementation provisoire de la circulation sur la RD 44
n° 114 /2024**

Le Maire de la Commune de BOLLWILLER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants, L 2213-1 et suivants ainsi que L 2454-1 et suivants ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 et R 325-1 à R 325-13 ;
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Pénal et notamment les articles 132-12 à 131-18 ;
Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 et l'arrêté ministériel du 6 décembre 2011 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour permettre aux sapeurs-pompiers de Bollwiller, Soultz, Guebwiller et Ensisheim d'effectuer un exercice de secours routier en toute sécurité sur la RD 44, entre l'entrée de la commune rue du Vieil Armand, et l'échangeur RD 44/RD 83 et plus précisément au niveau de l'aire de repos de la forêt dite « Reyerwald »

ARRETE :

Article 1 :

La vitesse de la circulation sera réduite à 30 km/heure, entre le PR 3 et l'entrée dans la commune, rue du Vieil Armand sur la RD 44, le samedi 30 novembre 2024 entre 8 h et 12 h.

Article 2 :

Dans le cadre de l'exercice, la circulation sera gérée et sécurisée par les sapeurs-pompiers

Article 3 :

Une signalisation spécifique qui sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 est déjà mise en place dans le cadre des travaux de la rue du Vieil Armand.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de BOLLWILLER s'assure de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MULHOUSE
- Monsieur le Commandant du CPI de BOLLWILLER
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOULTZ
- Monsieur le Directeur de la Brigade Verte de Soultz

Bollwiller, le 18 novembre 2024

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul JULIEN', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Jean-Paul JULIEN